



**Société Nationale d'Entraide de la
Médaille Militaire**

**Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire
Association
36, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS



Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire

Association

Siège social : 36, rue de la Bienfaisance 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Subventions d'investissement**

La note en page 12 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux subventions d'investissement.

Dans le cadre de notre appréciation des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés que les notes annexes fournissent une information appropriée.

- **Legs et donation**

La note en page 12 de l'annexe expose également les règles et méthodes comptables relatives aux legs et donations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné la conformité de ces méthodes avec le règlement ANC n°2018-06 ainsi que les modalités de comptabilisation et de reprise en résultat des fonds reportés et nous nous sommes assurés que les notes annexes fournissent une information appropriée.

- **Première application des nouvelles normes sur la présentation des états financiers**

Comme mentionné ci-avant, la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 lié à la modernisation des états financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes,

EQUATION

Laurent Bathias

Laurent Bathias (Jun 23, 2026 20:52:40 GMT+2)

Laurent BATHIAS
Associé

SNEMM TOUS ETABLISSEMENTS
36 RUE DE LA BIENFAISANCE
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

----- B I L A N -----	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
----- R E S U L T A T -----	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
----- A N N E X E -----	7
<i>Annexe au bilan</i>	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Immobilisations</i>	13
<i>Annexe libre</i>	14
<i>Amortissements</i>	15
<i>Provisions</i>	16
<i>Créances et dettes</i>	17
<i>Variation des fonds propres</i>	18
<i>Variation des fonds reportés</i>	19
<i>Variation des subventions d'investissement</i>	20
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	21
<i>Stocks et en-cours</i>	22
<i>Produits à recevoir</i>	23
<i>Charges à payer</i>	24
<i>Charges constatés d'avance</i>	25
<i>Produits constatés d'avance</i>	26
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	27
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	28
<i>Annexe libre</i>	29

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 462	46 798	11 664	5 336
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	432 614	5 190	427 423	427 583
	Constructions	3 555 377	1 893 392	1 661 985	1 767 999
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 058 138	966 705	91 433	116 065
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	77 098		77 098	135 389
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 500		1 500	1 500
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	2 881		2 881	2 881
	TOTAL (II)	5 186 070	2 912 086	2 273 984	2 456 753
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis	6 866		6 866	6 027
	Marchandises	172 695	15 948	156 747	157 248
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	63 803	36 685	27 117	48 263
	Créances reçues par legs ou donations	46 609		46 609	83 618
	Autres créances	37 290		37 290	24 491
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance	17 283		17 283	6 328
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	4 348 233		4 348 233	4 223 263
	TOTAL (III)	4 692 779	52 633	4 640 145	4 549 239
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	9 878 849	2 964 719	6 914 130	7 005 992

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 381

4 381

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 147 113	1 147 113
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	15 245	15 245
	Réserves pour projet de l'entité	3 095 567	3 154 122
	Autres		
	Report à nouveau	1 093 008	1 076 745
	Excédent ou déficit de l'exercice	(38 465)	(42 291)
	Total des fonds propres (situation nette)	5 312 468	5 350 933
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	902 220	947 022
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	902 220	947 022
	Total des fonds propres	6 214 687	6 297 955
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	121 957	216 746
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	121 957	216 746
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	164 528	174 811
	Emprunts et dettes financières divers (2)	457	457
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 618	91 075
	Dettes des legs ou donations	1 478	1 990
	Dettes fiscales et sociales	230 221	173 261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 966	48 887
	Produits constatés d'avance	216	810
	Total des dettes (1)	577 485	491 292
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	6 914 130	7 005 992
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	423 240	326 306
	(2) Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025**Compte
de
Résultat**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	647 022	604 834
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	72 956	82 104
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 564 041	2 577 784
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	298 556	239 143
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	512 645	482 129
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	4 603	141 073
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	545	31 124
	Utilisations des fonds dédiés	94 789	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	72 491	810
Total des produits d'exploitation		4 267 649	4 159 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	123 869	114 244
	Variation de stocks	471	12 350
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	246 533	245 072
	Variation de stocks	(839)	1 131
	Autres achats et charges externes	2 143 665	2 062 692
	Aides financières	284 926	273 095
	Impôts, taxes et versements assimilés	180 172	178 199
	Salaires	805 594	761 630
	Cotisations sociales	300 720	293 572
	Dotation aux amortissements et dépréciations	166 140	180 225
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		139 920
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	81 079	5 016
Total des charges d'exploitation		4 332 330	4 267 146
RESULTAT D'EXPLOITATION		(64 680)	(108 145)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(64 680)	(108 145)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 342	3 771
	Autres intérêts et produits assimilés	35 434	44 538
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		38 775	48 310
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		38 775	48 310
RESULTAT COURANT avant impôts		(25 905)	(59 835)
	Produits exceptionnels		154 546
	Charges exceptionnelles		129 243
RESULTAT EXCEPTIONNEL			25 303
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		12 560	7 759
TOTAL DES PRODUITS		4 306 424	4 361 856
TOTAL DES CHARGES		4 344 890	4 404 148
EXCEDENT ou DEFICIT		(38 465)	(42 291)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

NOTE D'INFORMATION

Objet social de l'Association

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a pour but :

- de concourir au prestige de la médaille militaire partout où la "Société" exerce son action;
- d'aider l'ensemble de ses structures "établissements secondaires" que sont les unions départementales, les sections locales, sa résidence;
- de pratiquer la solidarité sociale, morale et matérielle envers ses membres;
- d'aider à l'éducation des enfants à charges de sociétaires ou placés sous la responsabilité légale de ceux-ci;
- d'aider par des actions éducatives, techniques, sociales, les enfants handicapés à charge de sociétaires ou placés sous la responsabilité légale de ceux-ci;
- d'organiser des manifestations au profit de ses propres oeuvres;
- de soutenir ses membres titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation dans la défense de leurs droits;
- de participer aux cérémonies nationales et patriotiques ou à toute action éducative se rapportant au devoir de mémoire;
- en partenariat ou par convention avec des entreprises, d'aider ses membres dans des offres d'emplois proposées par lesdites sociétés;
- d'aider ou de participer à des actions sociales et matérielles au profit des membres de nos "Armées", victimes du devoir et admis dans des établissements hospitaliers ou médicalisés;
- d'organiser ou de participer, avec ou sans la collaboration d'organismes oeuvrant dans le cadre de grandes causes nationales ou locales à des actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, culturel, en lien avec l'objet de la "Société";
- de faire bénéficier ses membres et en partenariat ou par convention avec les administrations publiques, Défense nationale et associations déclarées, de séjours dans sa résidence;
- de faire bénéficier les membres des sociétés nationales des deux ordres nationaux (Légion d'honneur et du Mérite), de séjours dans sa résidence.

Les cotisations

Le montant de la cotisation annuelle a augmenté en 2025 pour les membres titulaires et associés, il est de :

- **28 €** (au lieu de 25 €) pour les membres titulaires et associés : 19.75 € sont pour le siège et 8.25 € sont pour la section accueillante
- **10 €** pour les dames d'entraide : 6.16 € sont pour le siège et 3.84 € sont pour la section accueillante

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les subventions d'exploitation

Le montant des subventions perçues par la SNEMM s'élève à 298 556 € pour l'exercice 2025.
Elles se répartissent ainsi :

Subventions communales	158 451 €
Subventions départementales	24 811 €
Subventions régionales	4 198 €
Forfait Autonomie département du Var	20 250 €
Autres subventions	31 000 €
Subventions investissement virées au résultat	59 846 €

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

À compter du 1er janvier 2025, les comptes annuels de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire sont établis selon le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Le nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel et le reclassement de certaines opérations dans le résultat courant (reprises en résultat des subventions d'investissement d'un montant de 60 k€ en 2025, produits et charges diverses de gestion d'un montant net de – 16 k€ en 2025),
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- De nouveaux modèles d'états financiers et une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, le cas échéant.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le nouveau règlement est sans incidence significative sur les comptes annuels de la Société Nationale. Aucun reclassement n'a été nécessaire pour les données chiffrées comparatives de l'exercice 2024.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 028 393 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 306 424 euros** et un total **charges** de **4 344 890 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-38 465 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Remarque Préliminaire

Les comptes de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire comprennent, après retraitements des opérations inter-établissements, les comptes des établissements suivants :

- Le siège social de la SNEMM à Paris
- La Résidence de la SNEMM à Hyères
- Les sections de la SNEMM
- Les UD de la SNEMM

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Ci-dessous, les différentes durées d'amortissement retenues :

Matériel & Outillages : 5 à 10 ans
Matériel de transport : 4 à 5 ans
Matériel de bureau : 5 à 10 ans
Mobilier : 5 à 10 ans
Installations techniques : 5 à 10 ans
Constructions : 10 à 50 ans
Agencements et Aménagements : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs Mobilières de Placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

Subventions d'investissements

Les subventions attribuées sont comptabilisées dans les fonds propres et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens financés.

Legs et donations

Les biens reçus par donation ou legs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation ou à la date d'acceptation du leg ou, le cas échéant, à la date d'entrée en jouissance, si elle est postérieure. Les donations ou legs sont comptabilisés pour leur valeur estimée en « créances reçues » pour les espèces et actifs financiers jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, dans les comptes d'actifs par nature pour les biens destinés à être conservés et dans les comptes « Biens reçus par legs destinés à être cédés » pour les biens destinés à la vente ; les passifs dans les comptes « Dettes des legs ».

En l'absence de stipulation des donateurs, les donations ou legs sont comptabilisées en produit au compte de résultat. La fraction du produit qui n'est pas encore encaissée ou transférée est comptabilisée en fonds reportés par la contrepartie d'un compte de charge et sont reprises en résultat lors de l'exercice de cession du bien.

Les biens destinés à être cédés ne sont pas amortis.

Contributions volontaires en nature

La Société Nationale ne dispose pas des procédures de contrôle interne et du système d'information permettant de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature. En conséquence, elles ne sont pas valorisées conformément à l'article 211-2 du règlement ANC 2018-06.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	48 969		9 493		58 462
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 969		9 493		58 462

CORPORELLES	Terrains	432 614				432 614
	Constructions sur sol propre	1 058 506		1 680		1 060 186
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement	2 478 284		16 906		2 495 191
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	636 300		1 427		637 727
	Matériel de transport	29 196				29 196
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	385 618		5 597		391 215
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 020 519		25 610		5 046 129

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	135 389				58 291	77 098
--	----------------	--	--	--	---------------	---------------

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	4 381				4 381
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 381				4 381

TOTAL	5 209 258		35 103		58 291	5 186 070
--------------	------------------	--	---------------	--	---------------	------------------

Annexe libre

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

Transfert de Propriété

Le transfert de propriété des actifs immobiliers de l'Association de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a été régularisé par voie notariée le 12 Août 2015.

Il concerne les deux biens immobiliers suivants :

- Un hôtel particulier à Paris (8ème), Rue de la Bienfaisance
- Une maison de retraite et de repos à Hyères (83400 Var), Avenue Marc Riché

Suite à la dévolution d'actifs composée de biens immobiliers de l'ancienne mutuelle dénommée "Société Nationale Mutualiste les Médaillés Militaires" au profit de l'association reconnue d'utilité publique dénommée "Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire ou S.N.E.M.M." acquise le 28 Mai 2008.

Ces actifs ont été évalués dans l'acte notarié à :

- 7 500 000 € pour l'immeuble de Paris
- 4 800 000 € pour la maison de retraite et de repos à Hyères

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			43 633	3 164		46 798
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			43 633	3 164		46 798
CORPORELLES	Terrains			5 031	159		5 190
	Constructions sur sol propre			733 430	18 567		751 996
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			1 035 362	106 034		1 141 396
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			553 556	16 979		570 535
	Matériel de transport			29 196			29 196
	Matériel de bureau, mobilier			352 297	14 677		366 974
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2 708 872	156 416		2 865 288
TOTAL				2 752 505	159 581		2 912 086

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	16 494		545	15 948
	Sur comptes clients, usagers	30 126	6 559		36 685
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	46 620	6 559	545	52 633
TOTAL GENERAL		46 620	6 559	545	52 633
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			6 559	545	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 500	1 500	
	Autres immobilisations financières	2 881	2 881	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	63 803	63 803	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	300	300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 296	7 296	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 773	8 773	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	46 609	46 609	
	Débiteurs divers	20 921	20 921	
	Charges constatées d'avance	17 283	17 283	
TOTAL DES CREANCES		169 366	169 366	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	164 528	10 283	41 132	113 113
	Emprunts et dettes financières divers	457	457		
	Fournisseurs et comptes rattachés	151 618	151 618		
	Dettes des legs ou donations	1 478	1 478		
	Personnel et comptes rattachés	83 788	83 788		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 400	107 400		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	631	631		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	38 404	38 404		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	28 966	28 966		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	216	216		
TOTAL DES DETTES		577 485	423 240	41 132	113 113
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 283			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 147 113				1 147 113
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	15 245				15 245
Réserves	3 154 122	(58 555)			3 095 567
Autres réserves					
Report à nouveau	1 076 745	16 263			1 093 008
Excédent ou déficit de l'exercice	(42 291)	42 291		38 465	(38 465)
Situation nette	5 350 933			38 465	5 312 468
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	947 022		15 044	59 846	902 220
Provisions réglementées					
TOTAL	6 297 955		15 044	98 311	6 214 687

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros		Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
LEGS LARRIEU		34 326			34 326
LEGS DELAGE		42 500			42 500
LEGS PAUTOU		94 789		94 789	
LEGS ARSICAUD		45 131			45 131
TOTAL		216 746		94 789	121 957

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement				
Autres subventions d'investissement	1 161 391	15 044	10 000	1 166 435
Montant nominal	1 161 391	15 044	10 000	1 166 435
Quotes-parts virées au compte de résultat	214 369	59 846	10 000	264 215

15 044

59 846

Total des Subventions nettes	947 022	- 44 802	902 220
------------------------------	---------	----------	---------

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie			
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		4 603	141 073
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		94 789	
Total des produits		99 392	141 073
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations			139 920
Total des charges			139 920
SOLDE		99 392	1 154

DETAIL DES LEGS ET DONATIONS
LEGS PAUTOU accepté en 2024 cédé en 2025 montant reçu 99 391,73 € (appartement + meubles + liquidités bancaires)

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres	6 866	6 027	839	
TOTAL III	6 866	6 027	839	
Production stockée (Total II + Total III)			839	
Marchandises				
Marchandises	172 695	173 742		1 046
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	179 561	179 768	839	1 046

La décomposition par nature des stocks nets est la suivante :

Stocks boutique :	110 661,04 €
Stocks Insiges et Médailles :	35 129,07 €
Stocks Albums Médaille Militaire :	10 956,80 €
Autres stocks	6 865,93 €

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		16 783
Autres créances		16 783
INDEMNITE JOURNAL S. S.	761	
ORGAN SOCIAUX PDTS A REC	6 300	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 171	
DIVERS - PROD. A RECEVOIR	5 551	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		173 997
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS FACT NON PAR	47 895	47 895
Dettes fiscales et sociales DETTE PRO./CONGES A PAYE CHARG.SOC./CONGES A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	68 583 34 719 22 800	126 102

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			17 283
Entretien photocopieurs	01/01/2026 17/03/2026	287	
Assurance	01/01/2026 31/12/2026	9 941	
Entretien chaudière	01/01/2026 25/07/2026	941	
Cotisation	01/01/2026 31/12/2026	67	
Maintenance informatique	01/01/2026 02/06/2026	1 010	
Entretien batiment	01/01/2026 31/05/2026	321	
Entretien matériel de cuisine	01/01/2026 14/06/2026	1 346	
Location photocopieurs	01/01/2026 31/03/2026	3 370	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			17 283

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				216
Subvention communale			157	
Cotisations			59	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				216

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	EQUATION							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	25 030	21 000	99,53	99,46				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	118	115	0,47	0,54				
Total	25 148	21 115	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant pris en charge dans les comptes de l'exercice 2025 se décompose comme suit :
Honoraires en compte de charge sur le contrôle des comptes 2025 : 25 148 € HT

Rappel 2024 :
Honoraires en compte de charge sur le contrôle des comptes 2024 : 21 115 € HT

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
54 775	
54 775	
54 775	

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagement Indemnités de fin de carrière (Siège)

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

L'association a souscrit auprès de la Société Générale une assurance pour couvrir le montant des engagements retraite.
Le montant de la couverture auprès de la Société Générale au 31/12/2025 s'élève à 27 634 €.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Sections et Unions Départementales (non compris dans les comptes individuels du siège)

Le nombre de Sections prises en compte dans les comptes Tous Etablissements de la SNEMM s'élève à 516, et le nombre d'Unions Départementales s'élève à 75 au 31 décembre 2025.

Traitement des sections n'ayant pas communiqué leurs comptes

La Snemm est notamment composée d'un grand nombre de sections locales et d'unions départementales établies en France et à l'étranger, dont le processus de remontée des comptes est complexe.

Le plan d'actions mis en œuvre en 2019 pour renforcer le processus de collecte et fusionner les sections n'ayant plus d'activité effective est toujours en vigueur. Le nombre de sections n'ayant pas communiqué leurs comptes en 2025 demeure limité.

Les sections manquantes, ayant été comptabilisées sur la base de leurs bilans comptables 2024 ou sur la base de comptes 2025 estimés lorsque des données suffisantes étaient disponibles, n'entraînent aucune variation de capitaux propres au cours de l'exercice.